

**PROCES VERBAL
2026-03-02**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 MARS 2026**

Date de convocation : 20 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : onze

Présents : M. S. CLEMENT, M. V. CUBAUD, Mme M. LAFARGE, M. J. LAURENT, M. P. LAURENT, Mme P. LEROUX, Mme G. MANETTI, M. J.C. NAUDON, Mme N. TRAPATEAU, M. F.X. TRIJEAUD,

Absente excusée : Mme A. QUENTIN

Pouvoir : Mme A. QUENTIN donne pouvoir à M. P. LAURENT

Secrétaire de séance : M. LAURENT J.

Début de séance : 20h30

A l'unanimité des membres présents, l'ajout à l'ordre du jour a été accepté (point 1, 5 et 7).

1. Approbation du PV du conseil municipal du 20/03/2026
2. Election des délégués titulaires et suppléants pour l'élection des sénateurs
3. Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs,
4. Désignation des membres des commissions,
5. Désignation des référents Villages
6. Délégation d'attribution du conseil au maire,
7. Délégation aux adjoints
8. Indemnités de fonction du maire et des adjoints,
9. Questions diverses.

ELECTION DU/DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, Mr Jérôme LAURENT a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.



1 – PROCES-VERBAL SEANCE DU 20/03/2026

A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal est approuvé.

2 – ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

En prévision des prochaines élections sénatoriales qui auront lieu en septembre 2026, monsieur Le Maire indique que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants. L'élection se fait sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Election du délégué :

Est candidat : M. NAUDON Jean-Christophe.

Résultat du scrutin : 11 voix.

M. NAUDON Jean-Christophe a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants :

Sont candidats :

François-Xavier TRIJEAUD

Nathalie TRAPATEAU

Patrice LAURENT

Résultat du scrutin :

François-Xavier TRIJEAUD : 11 voix

Nathalie TRAPATEAU : 11 voix

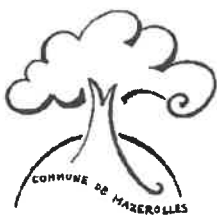
Patrice LAURENT : 11 voix

François-Xavier TRIJEAUD, Nathalie TRAPATEAU et Patrice LAURENT ont été proclamés élus, dans cet ordre, au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

3 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

La liste des organismes extérieurs a été distribuée à chaque membre du conseil. Des précisions sont apportées.

Le Maire propose le vote à main levée, seulement si le nombre de candidats n'est pas supérieur au nombre de postes, pour la désignation de chaque délégué.



○ **ATD 16 (Agence Technique Départementale) :**

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale, considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès de L'Agence Technique Départementale.

Après appel à candidature, le conseil municipal désigne :
TRIJEAUD François-Xavier **délégué titulaire.**
LAURENT Patrice **délégué suppléant.**

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

○ **AGEDI (Opérateur public de service numérique) :**

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du syndicat AGEDI.

Après appel à candidature, le conseil municipal désigne :
NAUDON Jean-Christophe **délégué titulaire.**
CUBAUD Vincent **délégué suppléant.**

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

○ **SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) :**

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable pour représenter le collège territorial de la région de Montemboeuf.

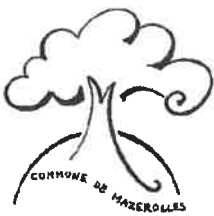
Après appel à candidature, le conseil municipal désigne :
CLEMENT Serge **délégué titulaire.**

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

○ **SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) DE MONTEMBOEUF :**

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Montemboeuf.

Après appel à candidature, le conseil municipal désigne :
NAUDON Jean-Christophe **délégué titulaire.**



LAURENT Patrice **délégué titulaire.**

TRIEAUD François-Xavier **délégué suppléant.**

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

○ **SDEG (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz) 16 :**

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant auprès du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente pour représenter la commune au sein du secteur Intercommunal d'Energies de Montbron.

Après appel à candidature, le conseil municipal désigne :

TRIEAUD François-Xavier **délégué titulaire.**

TRAPATEAU Nathalie **délégué suppléant.**

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

○ **SYNDICAT DE FOURRIERE :**

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat de fourrière.

Après appel à candidature, le conseil municipal désigne :

LAURENT Jérôme **délégué titulaire.**

LEROUX Patricia **délégué suppléant.**

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

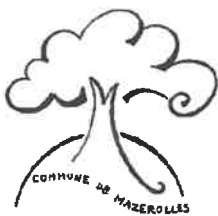
○ **CORRESPONDANT DEFENSE :**

Le correspondant défense sera l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires.

Après appel à candidature, le conseil municipal désigne :

CUBAUD Vincent **correspondant défense.**

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0



○ REFERENT TEMPETE :

Le référent tempête sera le contact privilégié auprès d'ENEDIS en cas d'intempéries. Les missions de ce référent proposent d'être élargies aux missions de sécurité civile et au projet de PCS. De ce fait, le conseil propose de nommer plusieurs référents.

Après appel à candidature, le conseil municipal désigne :

TRIJEAUD François-Xavier **référent Tempête.**

LAURENT Patrice **référent Tempête**

TRAPATEAU Nathalie **référent Tempête**

MANETTI Gaëlle **référent Tempête**

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

○ DELEGUE CALITOM (syndicat de déchets) :

Après appel à candidature, le conseil municipal désigne :

NAUDON Jean-Christophe **délégué titulaire.**

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

4 – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

○ COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE :

Les membres de la commission de contrôle mettent à jour la liste électorale, procèdent aux radiations et valident les inscriptions. Il convient de nommer un conseiller (le premier dans l'ordre du tableau qui accepte, hors maire et adjoints) et 2 personnes extérieures (1 délégué de l'administration et 1 délégué désigné par le président du tribunal judiciaire) qui seront nommées par les autorités compétentes.

Le conseil municipal désigne :

LAFARGE Monique, **1^{ère} conseillère dans l'ordre du tableau qui accepte.**

TRAPATEAU Nathalie, **déléguée suppléante**

Le conseil municipal propose :

M. PRAT Gilles **délégué de l'administration.**

Mme BALOTTE Chantal **déléguée, désignée par le président du tribunal judiciaire.**

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0



○ **CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :**

La commission a pour rôle de donner son avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale et sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de proposer les noms de 12 délégués titulaires et des 12 délégués suppléants pour la commission communale des impôts directs. C'est le directeur départemental des finances publiques qui désignera dans cette liste les 6 délégués titulaires et les 6 suppléants parmi la liste proposée par le Conseil Municipal. Le Maire en sera le président.

Le conseil municipal nomme les délégués suivants (tous de la commune de Mazerolles) :

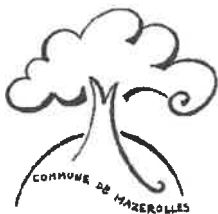
Délégués Titulaires :

- TRIJEAUD François-Xavier
- LAURENT Patrice
- TRAPATEAU Nathalie
- LAFARGE Monique
- CUBAUD Vincent
- MANETTI Gaëlle
- QUENTIN Annette
- CLEMENT Serge
- LAURENT Jérôme
- LEROUX Patricia
- VALLADON Jean-Christophe
- TRAPATEAU Blandine

Délégués Suppléants :

- CUADRADO Benito
- MALHERBE Sylvie
- PERROCHEAU Didier
- PINOT PERIGORD DE VILLECHENON Christian
- RICHE Sophie
- LEVEQUE Francis
- LANAUD Arnaud
- BALOTTE Chantal
- GAUTIER Benjamin
- VALLAT Pascal
- CLERC Alban
- GRANET Josette

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0



○ **COMMISSION APPEL D'OFFRES :**

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires du conseil municipal et 3 membres suppléants élus par le conseil.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaires :

- TRIJEAUD François-Xavier
- LAURENT Patrice
- TRAPATEAU Nathalie

Sont donc désignés en tant que délégués titulaires :

- TRIJEAUD François-Xavier
- LAURENT Patrice
- TRAPATEAU Nathalie

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

Sont candidats au poste de suppléants :

- LAFARGE Monique
- CUBAUD Vincent
- CLEMENT Serge

Sont donc désignés en tant que délégués suppléants :

- LAFARGE Monique
- CUBAUD Vincent
- CLEMENT Serge

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

○ **CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) :**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre



communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Il fait appel aux candidatures :

Sont candidats :

- LAFARGE Monique
- CUBAUD Vincent
- LEROUX Patricia
- TRAPATEAU Nathalie

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS de Mazerolles :

- LAFARGE Monique
- CUBAUD Vincent
- LEROUX Patricia
- TRAPATEAU Nathalie

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

Les membres extérieurs seront nommés en accord avec les associations. Les représentantes proposées :

- GRANET Josette (représentante de l'ADMR et des personnes âgées)
- GAVELLE Madeleine (représentante de l'UDAF et des personnes en situation de handicap)

o **COMMISSIONS DIVERSES :**

Sont volontaires et ainsi retenus :

➤ **Finances :**

- NAUDON Jean-Christophe
- LAURENT Patrice
- TRAPATEAU Nathalie
- MANETTI Gaëlle

➤ **Voirie :**

- NAUDON Jean-Christophe



- TRIJEAUD François-Xavier
- LAFARGE Monique
- CLEMENT Serge
- LAURENT Jérôme

➤ **Urbanisme et Bâtiments :**

- NAUDON Jean-Christophe
- LAURENT Patrice
- TRAPATEAU Nathalie
- LAFARGE Monique
- CLEMENT Serge

➤ **Animation, Manifestations et Communication :**

- NAUDON Jean-Christophe
- TRIJEAUD François-Xavier
- LAURENT Patrice
- TRAPATEAU Nathalie
- LAFARGE Monique

➤ **Conseil municipal des Jeunes**

- NAUDON Jean-Christophe
- LAURENT Patrice
- TRAPATEAU Nathalie
- CUBAUD Vincent
- MANETTI Gaëlle

5 – REFERENTS VILLAGES

Le conseil municipal a délibéré afin de désigner des référents pour chaque village :

Le Maine au brun Beausoleil	NAUDON Jean-Christophe
l'Arbre Les Landes Fontbelonne Les Roudelières La Petite Grelière Chez Broche	Nathalie TRAPATEAU / Patrice LAURENT



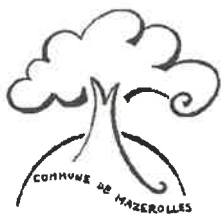
Brie Parpelat Brugeras	Vincent CUBAUD
Les Chevaleries Les Parcoutières La Croix de Paille Le Chatelars	Monique LAFARGE / Serge CLEMENT
Le Bourg Les Fayards	Patricia LEROUX
Puyponchet Condadeuil Les 5 Châtaigniers	Jérôme LAURENT / Gaëlle MANETTI
Rochebertier Ecossas Les Fareaux Les Chevailles Puy de Beaumont La Cadois Les Plats Chez Coutière	François-Xavier TRIJEAUD
Le Mas	Monique LAFARGE / Serge CLEMENT

6 – DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL AU MAIRE

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° De fixer, dans la limite de 1 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;



4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

5° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huis-siers de justice et experts ;

6° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre ;

7° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

8° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

7 – DELEGATION AUX ADJOINTS

M. le Maire expose qu'au vu du code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, il convient de donner délégation aux adjoints pour le bon fonctionnement du service.

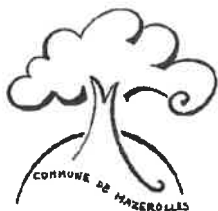
A compter du 25 mars 2026 :

- M. LAURENT Patrice est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : la communication, matériel informatique, salle Maurice Faury, gestion du personnel, sécurité routière, finances et terrains et bâtiments.
- M. TRIJEAUD François-Xavier est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : terrains et bâtiments communaux, entretien des voies rurales et communales, manifestations, vie associative et culturelle et suivi du matériel des services techniques.
- Mme TRAPATEAU Nathalie est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants : Santé, social, fleurissement, manifestations, vie associative et culturelle, gestion du personnel et Salle Maurice Faury.

A l'unanimité des membres présents, les délégations aux adjoints sont approuvées.

8 – INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.



Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème. Il explique également qu'une nouvelle délibération peut être prise à tout moment pour modifier le taux appliqué pour le calcul des indemnités du maire et des adjoints.

Les grilles d'indemnités sont présentées à l'ensemble du conseil

Indemnités des maires et adjoints depuis le 24 décembre 2025
(Indice brut mensuel 1027 depuis le 1er janvier 2024 : 4 110,52 €)
Articles L 2123-23, L 2123-24, L 2511-34 et L 2511-35 du CGCT :

Population totale	MAIRES	
	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle (en euros)
Moins de 500	28,1	1 155,06

Il appartient également au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Population totale	ADJOINTS	
	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle (en euros)
Moins de 500	10,89	447,64

Après avoir délibéré, le Conseil municipal propose de fixer les indemnités de fonction selon les grilles actuelles.

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

9 – QUESTIONS DIVERSES

- **Cimetière :** De nouveaux faits de vols de fleurs ont été signalés.



- **Subventions :** Les associations Gym Douce et Body Fight Music remercient le conseil de leur avoir octroyé une subvention lors des derniers conseils.
- **Motte féodale :** Un nettoyage de la motte serait programmé le 11 avril après-midi.
- **Terres de Légende :** La troupe va répéter le week-end de Pâques et des avant-premières seront proposées aux habitants de Mazerolles et au public. 1^{er} Mai : répétition générale privée. 2 Mai : avant-première publique (habitants, proches, presse...). Une communication va être mise en place.

Avant de clore la séance, monsieur le Maire propose la visite des bâtiments appartenant à la commune avec les conseillers. Cela permettra à chacun de se faire une meilleure idée de l'état de chaque bâtiment et d'envisager les rénovations et le devenir des bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.
Prochain Conseil Municipal le 1^{ER} avril 2026.

Le secrétaire de séance
Jérôme LAURENT

Le Maire
Jean-Christophe NAUDON

